MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-07-2025

Dossier complet le : 10-07-2025

N° d'enregistrement : 004106/KK P

1 Intitulé du projet

AMBOS1 - Projet de stockage d'electricite par batteries a proximite du poste electrique de Gy (70)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: AMBOS1

Raison sociale: AMBOS1

N° SIRET: 94080071700024

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CARRE

Prénom(s): Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'un systeme de stockage d'energie stationnaire par batterie Lithium-ion sur la commune de Gy dans le departement de la Haute Saone. Cette installation de stockage presentera une puissance de 30 MW et d'une capacite d'au moins 4h, 120 MWh. Le projet s'implante sur un ensemble agricole, en culture intensive, voisin au poste electrique RTE 63 000 volts. Une zone non exploitee pour l'agriculture est presente au centre, actuellement sous l'aspect d'un fourre entourant une mare. Des haies sont ponctuellement presentes en bordure de la zone agricole et un boisement s'etend a l'Est. Aucune demolition ne sera necessaire pour la mise en place du projet. Deux acces seront crees depuis la route communale qui borde l'Ouest de la zone. Deux reserves d'eau independantes d'extinction seront positionnees, une proche de chaque acces. Sur le site, une plateforme impermeable sera mise en place, elle permettra l'accueil des equipements electriques du site : conteneurs batteries et onduleurs, transformateurs, equipement de refroidissement. Une piste peripherique sera mise en place autour de la plateforme. A l'Est du site sera installe un transformateur de puissance. Cette installation sera raccordee au poste RTE limitrophe au site du projet, par une liaison 63

4.2 Objectifs du projet

Le projet de stockage d'energie est porte par la societe AMBOS ENERGY. AMBOS1 etant une societe de projet fille a 100 pour 100 dediee pour ce projet. Ce stockage sera assure par des batteries Li ion de derniere generation. Lors de la selection du fournisseur d'equipements pour ce projet, la societe imposera le respect des prescriptions et des mesures de securites ainsi que l'emploi de technologie de batteries de derniere generation pour assurer securite et efficacite. Ce projet repond au motif d'interet general de securisation de l'approvisionnement du reseau electrique Francais et aux services associes, mecanisme de capacite, maintien frequence, tension, flexibilite, etc. Lors de pics de consommation d'electricite, qui vont devenir de plus en plus frequents avec l'augmentation de la part des energies renouvelables, energies intermittentes, dans le mix energetique francais, et l'augmentation des besoins en electricite avec notamment le developpement de la mobilite electrique. Cette capacite de stockage sera egalement utilisee afin de permettre une meilleure integration des energies renouvelables sur le reseau en stockant leur energie en periode de forte production et en la restituant en periode de forte consommation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour l'installation du site de stockage, les travaux sont estimes a environ 8 mois : Securisation du site (cloture) et amenagement des acces ; Amenagement de la plateforme et mise en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassin d'infiltration, noue etanche et reserves incendies) ; Construction du batiment de controle commande et de la zone de stationnement ; Mise en place des reseaux enterres sur la plateforme ; Impermeabilisation partielle de la plateforme ; Acheminement et mise en place des equipements electriques : conteneurs batteries/onduleurs, groupe de refroidissement et des transformateurs Moyenne Tension (MV) ; Acheminement et installation du transformateur 63 000 / 33 000 volts et des equipements de protection ; Mise en place du raccordement avec le poste RTE ; Finalisation des amenagements realisation des plantations. Au niveau du poste electrique RTE, des travaux pourront etre necessaires afin d'accueillir le raccordement du projet. Ces travaux se feront dans le poste public et seront menes par RTE.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site permettra le stockage d'electricite lorsque la demande sur le reseau est inferieure a la production et la restitution lorsque la demande du reseau depasse la production. Ce systeme permettra ainsi de participer a la securisation du reseau electrique francais et d'assurer une meilleure integration des energies renouvelables qui sont intermittentes (production en periodes d'ensoleillement, en periodes venteuses, etc). En fonctionnement, le site sera automatise. En effet, un systeme de management (BMS et EMS) sera mis en place au niveau des batteries et, a plus grande echelle, au niveau des containers et du site. Ce systeme electronique assurera une surveillance et un controle permanent du site de stockage d'electricite. Il administrera les charges et decharges des equipements en fonction des informations du reseau electrique, transmises en temps reel par RTE au gestionnaire de la centrale, tout en gerant les limites de tension afin d'optimiser la duree de vie de la batterie. Ce systeme aura egalement un role de securite en controlant en continu un ensemble de parametres, notamment electriques, en adaptant la gestion du site et, si necessaire, en intervenant pour prendre en compte un defaut constate (deconnexion d'une batterie ou d'un container). Cette gestion automatique sera couplee a une astreinte 24h/24 et 7j7. Le personnel d'astreinte pourra intervenir a tout moment a distance pour adapter la gestion automatique suivant les informations qu'il recevra en temps reel. Cette gestion a distance est notamment rendue possible par les nombreuses informations enregistrees en continu sur le site : temperature des equipements, taux de charge, etc. Le site sera l'objet d'un controle regulier environ une fois par mois (etalonnage des capteurs, controles

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis : - a declaration au titre de la rubrique 2925-2 des ICPE (atelier de charge d'accumulateur) ; - a declaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0. portee par la declaration ICPE ; - a une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise fonciere Emprise cloturee du projet Zone impermeabilisee Caracteristique liaison 63 kV entre site et poste RTE	(12995, m2) (7882, m2) (3929, m2) (200, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Gy

Code postal : 70700 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 5°47'30"E Lat. : 47°23'25"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Gy

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLUi classe les parcelles d'implantation du projet en zone agricole.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve a 665 m. Il s'agit de la ZNIEFF Pelouses des champs rouget de la Charme et de Chevrefeuille, identifiant 430004253. La ZNIEFF de type II la plus proche se trouve a 250 m. Il s'agit de la ZNIEFF Les Monts de Gy, identifiant 430009439.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le site patrimonial remarquable de Gy s'etend au Nord du site (zone paysagere). Ce zonage ne concerne pas le site d'etude ni la zone d'implantation.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas dans un zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation. Une note ecologique a ete realise en 2025 (cf. annexe 8). Une zone humide caracterisee par le critere vegetation a ete identifiee sur le secteur d'etude mais en dehors de la zone d'implantation du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Un perimetre de protection eloigne s'etend au Sud et a l'Est du site. Ce perimetre ne concerne ni le site d'etude, ni la zone d'implantation du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve a plus de 9 km a l'Ouest. Il s'agit du site Natura 2000 "Vallee de la Saone" (code FR4301342).
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le projet ne necessite pas d'eau pour son activite. De l'eau du reseau public sera utilisee lors du remplissage des reserves incendie, soit un volume de l'ordre de 240 m3 au total. Aucun prelevement n'est prevu dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	La mise en place du projet va necessiter des terrassements sur le site, la creation d'un bassin de gestion des eaux ainsi que la mise en place de fondation pour certains equipements (batiment de pilotage, transformateur principal notamment). Ces travaux resteront superficiel et ne sont pas de nature a impacter le contexte hydrogeologique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les terrassements du site seront geres autant que possible en deblais/remblais limitant la production de dechets. La realisation des fondations, de la liaison electrique souterraine et des ouvrages de gestion des eaux pluviales pourra generer un excedent de materiaux, Les deblais seront evacues vers des centres de prise en charge adaptes.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Un apport de materiaux de carrieres sera necessaire pour la creation de la plateforme du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Il s'agira de materiaux naturels ou inertes recycles n'induisant aucun risque de degradation des sols.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'aura aucune incidence sur l'alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Une expertise ecologique a ete menee (cf. annexe 8) dans le cadre du present projet. Cette etude, basee sur des analyses bibliographiques et des investigations de terrain, a permis de caracteriser les enjeux averes et potentiels du site et de definir les mesures a prendre en compte pour maitriser tout risque sur le milieu naturel. Il s'agit notamment de l'evitement des zones presentant des
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet s'implante sur une parcelle agricole. Le projet concernera moins de 1,3 ha (sur un ensemble de pres de 10 ha).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site n'est pas concerne par un PPRT. En revanche, la presence de batteries Lithium engendre certains risques (notamment incendie). Ces risques ont ete pris en compte dans la conception du projet de facon a prevenir ces risques et, si necessaire, de permettre une intervention rapide pour les maitriser. Ainsi, de nombreuses mesures de prevention, detection et intervention sont prevues :
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	La phase travaux engendre des deplacements de camions pour l'acheminement des equipements et des materiaux d'apport pour la plateforme ainsi que pour l'evacuation des deblais. En exploitation, le site ne necessitera pas de presence humaine. Le site fera l'objet d'un suivi permanent a distance et d'un controle regulier environ une fois par mois. La maintenance preventive et les controles reglementaires seront effectues tous les ans.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les sources de bruit sont les transformateurs electriques et les systemes de refroidissement des conteneurs de batteries. les equipements respecteront la reglementation en vigueur (ICPE).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase travaux, lors de la realisation des plateformes et pistes, un compacteur sera utilise pour compacter les materiaux. Il generera ponctuellement des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le site ne sera pas eclaire la nuit sauf en cas de necessite pour une intervention de securite ou de maintenance (tres exceptionnelle).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En phase chantier, la reglementation sur les emissions atmospheriques des moteurs sera respectee. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas de nature a compromettre la qualite de l'air en fonctionnement normal.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront collectees dans une noue impermeable puis dans le bassin d'infiltration (cf. expertise hydraulique en annexe 9).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	En phase chantier, AMBOS ENERGY s'engage a respecter la reglementation en vigueur concernant la prevention et la gestion des dechets (ordre hierarchique privilegie : reduction a la source, recyclage, valorisation et elimination). En exploitation, le site et la liaison souterraine ne genereront pas de dechets. Les batteries seront renouvelees des que necessaire (en moyenne tous les 15 a 20 ans). Un plan de recyclage est prevu en fin de
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le projet s'implante dans un contexte agricole marque par le poste electrique RTE associe a des lignes aerienne haute tension. Le projet sera dans la continuite du poste limitant son incidence. A noter que la vegetation du site sera preservee et des plantations prolongeront cette trame verte reduisant les vues sur le site. Concernant la liaison jusqu'au poste RTE, en phase d'exploitation, les cables seront enterres. Ainsi, la liaison n'aura pas
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet s'implante sur une parcelle de culture invensive Le projet ne concerne qu'une faible part de l'ensemble agricole. Il ressort que l'incidence est minime a l'echelle de la commune et de l'exploitant agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est connu sur le secteur d'implantation du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'activite projetee est soumise a la reglementation des Installations Classees pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ainsi, l'activite devra se conformer aux prescriptions applicables sur les ICPE et notamment sur les installations en declaration au titre de la rubrique 2925-2. La presente demande d'examen au cas par cas a fait l'objet d'analyses des potentielles incidences du projet sur son environnement, ce qui a permis de definir des mesures pour en maitriser les effets.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En premier lieu les choix de conception et de technologie du projet permettent de reduire significativement les risques de l'activite (notamment incendie). Les principales mesures permettant d'eviter et reduire les effets du projet sont les suivantes : - Assurer une gestion des eaux pluviales et mettre en place des mesures afin d'eviter toute pollution en phase chantier (Expertise hydraulique en annexe 9), - Evitement des secteurs a enjeu ecologique et respect du calendrier ecologique (note ecologique en annexe 8), - Integration paysagere avec la mise en place de plantations, - Mise en place de dispositifs de securite sur l'installation (cf. description en debut de CERFA).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'installation d'un site de stockage d'energie electrique de grande capacite ne peut se faire qu'a proximite d'un poste electrique appartenant au reseau electrique RTE ayant une tension de superieure ou egale a 63 kV. AMBOS ENERGY a porte une reflexion sur le choix des equipements et de l'implantation de son projet afin de limiter au maximum la consommation d'espace et assurer un haut niveau de securite. En complement, et afin de prendre en compte les enjeux environnementaux du secteur d'implantation, plusieurs expertises ont ete menees : ecologiques et hydrauliques. Ces differentes etudes, fournies en annexes, ont permis d'elaborer un projet qui s'integre au mieux dans son environnement sans engendrer d'incidence notable notamment par la conception du projet et la mise en place de mesures en phase chantier

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Carre

Prénom Olivier

Qualité du signataire CEO

À Paris

Fait le 03-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)